



Communiqué de presse

Date : 12 mai 2022

Embargo : 12 mai 2022 11h00

La Confédération et le secteur de l'alimentation s'engagent contre le gaspillage alimentaire

La conseillère fédérale Simonetta Sommaruga et 28 dirigeants d'entreprises et d'associations de la filière alimentaire suisse ont signé aujourd'hui à Berne un accord pour lutter contre le gaspillage alimentaire. L'objectif est de réduire de moitié les pertes alimentaires évitables d'ici 2030. Les signataires s'engagent à mettre en place des mesures concrètes pour limiter leurs déchets et à rendre compte chaque année des progrès réalisés. Cet accord fait partie du plan d'action contre le gaspillage alimentaire adopté par le Conseil fédéral le 6 avril 2022.

L'accord intersectoriel pour la réduction des pertes alimentaires a été signé par la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, cheffe du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), et les représentants de 28 entreprises et associations du commerce de détail et de gros, de l'industrie de transformation, de la restauration et de l'agriculture. Les signataires s'engagent à diminuer de moitié leurs déchets alimentaires d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2017, conformément aux objectifs du plan d'action du Conseil fédéral.

Alors que le système d'approvisionnement mondial montre ses limites, un tiers de la production alimentaire est perdu ou gaspillé. En Suisse, cela représente en moyenne 330 kg de déchets par habitant et par an. Outre ses conséquences sur la sécurité alimentaire, le gaspillage alimentaire est responsable du quart de la charge environnementale venant de l'alimentation.

« Pour avancer, il faut que tous les acteurs travaillent ensemble. Cette collaboration est primordiale pour réduire progressivement le gaspillage alimentaire et atteindre les buts fixés », a déclaré la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, cheffe du DETEC, lors de la cérémonie de signature.



Communiqué de presse

Les mesures seront volontaires et les entreprises et associations définiront des objectifs de réduction spécifiques à leur secteur. Selon les domaines, il s'agira par exemple d'améliorer la déclaration de la durée de conservation de certains produits, d'augmenter les dons d'aliments invendus à des organisations d'utilité publique, de mettre au point des emballages permettant d'élargir la conservation des aliments, de proposer aux clients des restaurants d'emporter les restes de repas ou encore d'optimiser la planification des cultures en collaboration avec les distributeurs pour éviter la production excédentaire.

Progrès communiqués

Les parties prenantes s'engagent, en signant l'accord, à collecter chaque année les données concernant les quantités de denrées alimentaires perdues et les progrès réalisés. Elles transmettront ces données à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). L'évaluation de ces progrès permettra aux entreprises de calculer leurs pertes alimentaires et de déterminer les potentiels d'économies sur les plans financier et environnemental. L'OFEV communiquera les résultats agrégés de ces réductions et l'évolution générale.

Les entreprises et les organisations concernées prendront également des mesures visant à mieux sensibiliser leurs collaborateurs et les consommateurs au problème du gaspillage alimentaire. D'autres acteurs sont invités à leur emboîter le pas. Les entreprises et associations intéressées à signer l'accord peuvent s'adresser à l'Office fédéral de l'environnement.

Encadré : Entreprises et organisations qui ont signé l'accord

Aldi Suisse AG, Aryzta AG, Compass Group (Suisse) SA, Coop, Coopérative ZFV-Unternehmungen (ZFV), Danone, Denner, Emmi, fenaco société coopérative, Fédération des industries alimentaires suisses (fial), GastroSuisse, HotellerieSuisse, Ikea, Lidl, Manor, Migros, Nestlé Suisse, Orior, Pistor, Proviande, Swiss Retail Federation, Swisscofel, Swisspatat, SV (Suisse), Unilever Suisse, Union maraîchère suisse, Valora Group et Volg.

Contact/Renseignements:

Mme Susanne Blank, cheffe de la division Economie et Innovation, Office fédéral de l'environnement OFEV, tél. : +41 58 484 55 11

Annexes :

- Accord intersectoriel visant à réduire les pertes alimentaires
- Déclarations des entreprises signataires

Internet :

Communiqué de presse

- OFEV, Déchets alimentaires
<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/dechets/guide-des-dechets-a-z/biodechets/types-de-dechets/dechets-alimentaires.html>
- [Lutte contre le gaspillage alimentaire : le Conseil fédéral lance un plan d'action \(admin.ch\)](#)